



Ministère de la Santé - Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 30 juin 2017 Monsieur Steve MACK a été nommé membre de la Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide en tant que membre proposé par le Conseil supérieur de certaines professions de santé et en remplacement de Madame Elke LUDWIG dont il terminera le mandat.





Conseil d'administration du « Luxembourg Institute of Health (LIH) » - Nomination.

Par arrêté du Gouvernement en conseil du 30 juin 2017 Madame Viviane BREMER, médecin chef de division au « Robert Koch Institut » à Berlin a été nommée membre du conseil d'administration du Luxembourg Institute of Health (LIH) sur proposition du Ministre de la Santé et en remplacement de Madame Corinne ALBERTI dont elle terminera le mandat.





Entreprises d'assurance - « NATIONAL GENERAL LIFE INSURANCE EUROPE S.A. » - Agrément du dirigeant.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2017, Monsieur Pierre LE TORTOREC a été agréé comme dirigeant de l'entreprise d'assurance « NATIONAL GENERAL LIFE INSURANCE EUROPE S.A. » en remplacement de Madame Sabine PARCOLLET.





Entreprises d'assurance - « NATIONAL GENERAL INSURANCE LUXEMBOURG S.A. » - Agrément du dirigeant.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2017, Monsieur Pierre LE TORTOREC a été agréé comme dirigeant de l'entreprise d'assurance « NATIONAL GENERAL INSURANCE LUXEMBOURG S.A. » en remplacement de Madame Sabine PARCOLLET.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil psychothérapeutique - Agrément.

Par arrêté ministériel du 14 juin 2017, un agrément non-conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf », ayant son siège à 10, rue Hermann Gmeiner, L-7534 Mersch, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil psychothérapeutique », appelée « Foyer Cales », à l'adresse 23, rue Adolphe Omlor, L-2262 Luxembourg.

L'agrément non-conditionné prend cours le 14 juin 2017.

L'agrément non-conditionné est enregistré sous le numéro **EF/JN/PT/09**.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 7 juillet 2017, un agrément non conditionné, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « Autisme Luxembourg a.s.b.l. », ayant son siège à Beckerich, pour l'exercice de l'activité de « service d'hébergement » à l'adresse Maison 13 à L-9471 Boxhorn.

L'agrément prend cours le 11 juillet 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro SH 2016/3.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré - Agrément.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2017, un agrément conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « Croix-Rouge Luxembourgeoise », ayant son siège à 44, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré », appelée « Perspectives », à l'adresse 10, rue des Martyrs, L-7375 Lorentzweiler, sous réserve de l'exécution par l'organisme gestionnaire de la condition de se conformer aux articles 23 (alinéa 3 tirets 1, 3, 9, 12 et 16), 25 (alinéa 1 tiret 2) et 29 (alinéa 1 tiret 8) du règlement grand-ducal ci-avant cité. L'agrément conditionné prend cours le 6 juillet 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'agrément conditionné reste enregistré sous le numéro **EF/JN/LE/13**.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré - Agrément.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2017, un agrément conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « Croix-Rouge Luxembourgeoise », ayant son siège à 44, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré », appelée « Perspectives », à l'adresse 72, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, sous réserve de l'exécution par l'organisme gestionnaire de la condition de se conformer aux articles 23 (alinéa 3 tirets 1,4, 12, 14 et 16) et 29 (alinéa 1 tiret 8) du règlement grand-ducal ci-avant cité.

L'agrément conditionné prend cours le 6 juillet 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'agrément conditionné reste enregistré sous le numéro **EF/JN/LE/14**.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré - Agrément.

Par arrêté ministériel du 6 juillet 2017, un agrément conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « Croix-Rouge Luxembourgeoise », ayant son siège à 44, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil en formule de logement encadré », appelée « Perspectives », à l'adresse 1, rue du Château, L-6313 Beaufort, sous réserve de l'exécution par l'organisme gestionnaire de la condition de se conformer aux articles 23 (alinéa 3 tirets 1,4, 9 et 16) et 29 (alinéa 1 tiret 8) du règlement grand-ducal ci-avant cité.

L'agrément conditionné prend cours le 6 juillet 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'agrément conditionné reste enregistré sous le numéro **EF/JN/LE/15**.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour Familles - Agrément.

Par arrêté ministériel du 7 juin 2017, un agrément non-conditionné est accordé à Madame Myriam SCHOLER pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, sous la dénomination « consultation thérapeutique » à l'adresse 57, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

L'agrément non-conditionné reste enregistré sous le numéro SECO CT 201611/03 et prend cours le 7 juin 2017.





Caisse pour l'avenir des enfants - Comité-directeur - Nomination.

Par arrêté ministériel du 7 juillet 2017 Madame Michèle MARQUES, conseillère auprès de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, est nommée membre effectif du comité-directeur de la Caisse pour l'avenir des enfants comme représentante de la Chambre de Commerce, en remplacement de Monsieur Nicolas Simons, démissionnaire, dont elle termine le mandat.

